

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue St-Omer à Lévis, **le vendredi trente et un (31) août 2018 à 10h00**

SONT PRÉSENT(E)S :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTES :

Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.

-ORDRE DU JOUR-

******* PÉRIODE DE QUESTIONS *******

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Automne 2018
 4. Changement de date de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration du mois de septembre 2018
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-129-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du vendredi 31 août 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune question

3. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Automne 2018

RÉSOLUTION 2018-130-

ATTENDU la mise en place du nouveau Programme d'aide au développement du transport collectif ;

ATTENDU QUE cette nouvelle version du programme qui historiquement subventionnait à hauteur de 50% chaque heure de service ajoutée par la société jusqu'à concurrence de 2,6M\$ annuellement, introduit dorénavant la notion de « primes à la performance » auxquelles se rattache une enveloppe budgétaire provisoire de 5 M\$ accessible à l'ensemble des autorités organisatrices de transport du Québec, y compris les sociétés de transport ;

ATTENDU QUE parmi les conditions d'admissibilité auxdites primes de performance, les sociétés doivent maintenir leur offre de service à la hauteur de l'année précédente ;

ATTENDU QUE selon les analyses faites par la Direction générale, la ST Lévis pourrait se qualifier à au moins 3 des 4 critères de performance retenus à savoir :

- Efficacité socio-économique
- Efficacité des services
- Efficience commerciale

ATTENDU QUE au terme de l'exercice financier 2018, l'offre de service planifiée sera inférieure de 2 500 heures à celle de 2017 ;

ATTENDU QUE des demandes ont été adressées à la Société afin qu'elle offre le service de la Navette Paquet du 8 au 16 septembre et du 26 au 28 septembre, en raison de l'affluence prévue lors d'activités qui se dérouleront dans le secteur du quai Paquet ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à rehausser l'offre de service 2018 de 2 500 heures dans le réseau de transport régulier, notamment en renforçant temporairement certains services afin de maintenir l'adhérence à l'horaire aux périodes de pointe du matin et de l'après-midi;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à faire circuler la navette Paquet du 8 au 16 septembre et du 26 au 28 septembre 2018 inclusivement;

QUE nonobstant toute disposition contraire du Règlement 146 de la Société, le « passage simple en monnaie exacte » applicable à cette navette est exceptionnellement fixé à 2 \$ pour les personnes de 13 ans et plus; la gratuité s'appliquant aux personnes de moins de 12 ans et moins.

Adoptée.-

4. Changement de date de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration du mois de septembre 2018

RÉSOLUTION 2018-131-

ATTENDU la résolution 2018-003 « Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2018 »

ATTENDU QU' il ne sera pas possible d'obtenir le quorum pour l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration prévue le 27 septembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis devant se tenir le jeudi 27 septembre 2018, au 2175 Chemin du Fleuve à Lévis à compter de 18h30 soit déplacée au jeudi 20 Septembre à 18h30 au 1 100 rue Saint-Omer à Lévis.

QUE ce changement d'horaire soit communiqué en temps et lieu aux résidents par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis.

Adoptée.-

5. Période de questions

Aucune question

6. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-132-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée soit levée.

**Le Président,
Mario Fortier**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**